

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.



Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les journaux de Paris. — On s'abonne : à LYON, rue St-Dominique, n.º 10 ; à PARIS, chez M. Placide JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n.º 15. — PRIX : 16 fr. pour 3 mois ; 32 fr. pour 6 mois ; 64 fr. pour l'année ; hors du dép. du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.

LYON, 3 mai 1832.

Il y a dans le juste-milieu des hommes qui ont réellement peur des carlistes, parce qu'ils ont peur de tout : il y en a d'autres qui seignent d'en avoir peur pour trouver l'occasion de placer quelques tirades sentimentales sur la nécessité de l'union entre les citoyens, de l'attachement au *trône de juillet*, c'est-à-dire au système du 15 mars, de la patience pour les fautes et les mauvaises intentions des gouvernans. Les événements dont Marseille vient d'être le théâtre ont causé aux premiers de nouvelles terreurs, ont fourni aux seconds le texte de nouvelles déclamations. Nous allons répondre aux uns et aux autres.

Ceux qui sont habitués à ne compter pour rien l'esprit du siècle où ils vivent, la pente du temps qui les emporte, les progrès de la raison publique, sa tendance toujours plus puissante, parce qu'elle devient chaque jour plus universelle, des peuples vers un avenir qui, d'heure en heure, se dessine plus nettement ; — ceux qui ne font entrer dans leurs calculs que les forces *conventionnelles* des partis, comme les richesses, la naissance, l'importance fictive des individus qui les composent, ceux-là doivent en effet s'effrayer à la vue du carlisme, tel qu'il se montre aujourd'hui. Ils ne peuvent se dissimuler qu'il y a dans les mains de cette faction beaucoup d'argent, beaucoup de terres, beaucoup de gloire moisie, il est vrai, par une obscurité de quelques siècles ; beaucoup de noms entourés non de considération, mais de ce qu'on appelle *de la constance*. Dans le Midi et la Vendée, comme les dernières élections municipales l'ont clairement démontré, ces noms possèdent même une influence réelle sur une partie notable de la population bourgeoise. Ainsi le carlisme a vraiment l'air d'un parti dangereux pour quiconque ne va pas au fond des choses.

Mais, en réalité, qu'est-ce que le carlisme ? quelles sont ses doctrines ? que trouve-t-on au fond des programmes diversement bizarres que les *gazettes* de tout format nous ressassent depuis un an ? — Hélas ! tout simplement ce que la philosophie du dix-huitième siècle a battu en brèche avec ses mille machines de guerre, ce que 89 est venu abattre, ce que Mirabeau a foudroyé de sa grande voix, ce que la Convention a broyé en poussière et jeté, du haut de ses échafauds, au visage de la vieille aristocratie européenne. On peut bien, comme M. Genoude, amuser les loisirs de 6 ou 8 mille hobereaux de province avec des romans sur l'histoire de France, sur les états-généraux, sur les franchises provinciales, sur le droit d'élection métaphysiquement mêlé à la légitimité ; mais, sérieusement, cela change-t-il rien à la nature des choses ? Et, pour nous figurer ce que serait en France la vieille monarchie restaurée, est-il besoin de regarder si loin ? N'avons-nous pas un tableau bien attrayant dans ce qui se passe à dix lieues de chez nous, en Savoie, dans le Piémont, dans toute l'Italie, dans toute l'Autriche héritaire ? Vraiment, pour un homme d'esprit tel que M. Genoude, la thèse n'est pas brillante ; il aurait pu trouver mieux que son incroyable paradoxe ; surtout il aurait dû faire mieux la leçon à ses élèves de province que

Concert de Mad. Martinet.

Il ne s'agissait pas ici d'une soirée à passer faute de théâtre ; le public et M^e Martinet se connaissaient de longue date, et l'on n'a eu garde de manquer à l'appel que faisait cette admirable cantatrice. Au milieu des frayeurs du choléra, des appréhensions de l'émeute, la salle du Grand-Théâtre était pleine jusqu'aux combles, et j'avoue que je plains ceux qui n'ont pu trouver de places. Il est vrai de dire que nous ne sommes pas habitués à ces bonnes fortunes : il y avait bien deux ans que nous n'avions entendu M^e Martinet. Le public de Lyon a voulu lui prouver que les souvenirs agréables ne s'effacent pas si vite, et on a mis autant d'empressement à venir l'entendre que les dilettanti de la *Scala* de Milan.

La foule donc, car il y avait foule, était venue pour entendre de bonne musique, et certes, elle n'a pas été trompée dans son attente. Nous ne nous souvenons pas d'un concert aussi brillant, et surtout aussi généralement bon que celui que nous avons entendu hier soir. La dernière fois que M^e Martinet avait chanté à Lyon, nous avions déjà admiré cette pureté de sons, cette flexibilité remarquable qui la distinguent. Ces qualités rares ont pour ainsi dire doublé depuis lors, et elle y joint actuellement une méthode exquise, un fini et un moelleux que, il faut le dire, le séjour de l'Italie pouvait seul lui donner. J'ai entendu les premières cantatrices de l'Europe, et c'est en conscience que je ne crains pas de prononcer que M^e Martinet est appelée à partager leur trône musical.

Le goût le plus parfait avait présidé à la composition de ce concert. L'ouverture de *Timoléon*, exécutée avec ensemble par l'orchestre, aurait pu cependant être remplacée avec avantage par celle qui a commencé la seconde partie. Celle-ci, que nous n'avons pu reconnaître, a été plus goûtée du public, et me paraît en effet supérieure : l'une et l'autre ont été exécutées avec un grand ensemble.

À son entrée, M^e Martinet a été accueillie avec un enthousiasme

nous voyons de temps en temps, comme la *Gazette du Lyonnais*, se livrer à des accès de naïveté très-peu en harmonie avec la grande Charte dernièrement promulguée par la *Gazette de France*.

Faut-il rappeler à M. Genoude ce qu'il a dit cent fois sous la restauration en parlant du vieux libéralisme de 89 ?

— Les partis ne se corrigeant pas, ils ne veulent et ne peuvent pas se corriger, car ce serait s'anéantir. — Un parti en effet c'est une collection d'intérêts homogènes : que ces intérêts changent de nature, le parti n'existe plus. Les hommes peuvent bien renoncer à leurs intérêts, les partis, jamais ; ils sont des anneaux de la grande chaîne sociale, ils se transforment à la longue et peu à peu, ils se fondent dans la masse nationale, mais ils ne se convertissent pas subitement.

Le parti carliste est donc identiquement le même qui a été battu en 89. Maintenant poserons-nous sérieusement la question de savoir si le peuple est disposé à retourner aux institutions féodales ?

La portion des populations provinciales dont le carlisme dispose ne veut réellement que ce que veut le peuple de Paris ou celui de Lyon : il veut du bien-être et le libre usage de son intelligence ; mais quant à des *affections*, à des préférences de souvenir, quant à son dévouement aux dynasties, ce sont des billevesées bonnes à mettre dans les *Adresses*, mais sur les quelles personne ne se fait aujourd'hui illusion.

Les forces du parti carliste ne lui serviront donc qu'à troubler le pays plus ou moins long-temps, et sous ce rapport le gouvernement montre un aveuglement presque miraculeux depuis la révolution de juillet. Nous savons bien ce qu'exigent les convenances de famille et les menaces de l'extérieur : mais malheureusement le peuple ne connaît pas toutes ces délicatesses de la peur et de l'intérêt dynastique. Egoïste qu'il est, il ne voit que lui et il a raison. Si le gouvernement eût déployé, après juillet, de la dignité au-dehors et de la franchise au-dedans, il aurait été facile de se rattacher par les intérêts industriels et agricoles une bonne partie des populations carlistes et même des notables de la faction.

Mais au milieu du désordre politique et commercial où nous a poussé le système de la paix à tout prix et la violence de l'administration intérieure, les carlistes jettent un grand poids de plus dans la balance des mécontents. Ils compliqueront la situation, ils peuvent contribuer à amener une catastrophe ; ils n'en profiteront pas.

Ils n'en profiteront pas, car le parti carliste tourne le dos à l'avenir, le peuple ne peut pas vouloir de lui, et il faut être singulièrement fasciné pour s'imaginer que JAMAIS le drapeau blanc puisse flotter sur les tours de Notre-Dame, que jamais les peuples retournent en arrière et se courbent sous un sophisme politique tout souillé de sang.

A. P.

Nous l'avons dit il a deux jours, les ordonnances royales qui rappelaient M. Montalivet au ministère de l'intérieur, et qui faisaient passer la charge de celui des cultes et de l'instruction publique sur la tête de M. Barthe, ne devaient servir qu'à donner un répit de quelques heu-

rs à paru l'émoi profondément ; mais cette émotion visible n'avait rien diminué de ses moyens. L'air de la *Nitocrì*, de *Mercadante*, qu'elle nous a donné le premier, lui a fourni l'occasion de faire briller sa belle voix.

Maintenant que le talent de M^e Martinet est arrivé à un assez haut degré de perfection pour être classé, sa voix doit être comptée, comme celle de M^e Malibran, au nombre des *mezzo-soprano*. En effet, on ne peut qualifier de *contralto* une voix qui donne avec autant d'éclat que de pureté les notes élevées telles que le *si* et *l'ut* aigu. Cet air de la *Nitocrì* est une sorte de pierre de touche ; et M^e Martinet est sortie victorieuse de l'épreuve ; son beau talent a triomphé des étonnantes difficultés dont il est semé. Le duo du *Barbier*, en français, a produit moins d'effet ; mais ce n'est pas la faute de *Rosine*. Quoiqu'il fût facile de s'apercevoir que M. Pouzols était bon musicien, ses moyens ne répondent pas tout-à-fait à l'extrême difficulté que présente la partie de *Figaro*, difficulté qui eût été moindre avec une toute autre partenaria. A propos de ce duo, nous ne pouvons assez louer le goût exquis que M^e Martinet a apporté dans les différents traits ; c'est chose convenue que ces traits sont la propriété de la cantatrice. Les arpèges que M^e Martinet a placés sur ces mots : *Fortunata, affitti miei* (je lui demande pardon de cet italienisme, les paroles françaises m'échappent), et la note grave qui les termine, sont du meilleur effet. Mais je crois devoir le lui répéter, elle ne peut que gagner à se faire entendre seule.

L'air des *Voitures versées* a fait le plus grand plaisir au public qui a été bien aise d'entendre de la musique de notre Boieldieu. Il y avait un peu de coquetterie à cette aimable et fine attention de M^e Martinet : elle a voulu nous montrer qu'elle chantait aussi bien le français que l'italien. Je ne dirai qu'un mot de cet air, c'est qu'elle y a été égale à elle-même.

La partie instrumentale répondait en général au talent de la cantatrice. M. Beaumann, qui a exécuté une partie du concerto de Ghis sur le violon ; l'air de M. Donjon sur la flûte, ont été reçus comme

res à l'intrigue. M. Soult, en effet, a repris courage : fier de l'appui de M. Dupin, il a tenté de nouveau d'arracher des mains de M. Périer cette présidence qu'il ambitionne depuis si long-temps ; mais la famille Périer n'a point encore consenti à lâcher prise, et elle garde quelqu'orgueil de voir son chef, quoiqu'en démence, demeurer la clé de voûte de ce ministère du 15 mars, dont le système anti-national a jeté la France sur le bord d'un abîme. M. Soult, disons-nous, a livré un nouvel assaut, mais il a été repoussé avec perte. *Les Tuilleries* n'ont pas assez de confiance dans l'homme qui trompa Louis XVIII pour Bonaparte, qui du camp de celui-ci passa plus tard, le cierge à la main, à la suite de Charles X, pour l'abandonner en faveur d'un porte-feuille sous Louis-Philippe ; *les Tuilleries* n'ont pas perdu les souvenirs d'Oporto ; l'on sait la passion de M. Soult pour les commandemens *en chef*, et *les Tuilleries* n'osent pas confier leurs destinées à un homme qui est fidèle à ses sermens et à l'honneur presqu'autant que les abbés Talleyrand et Louis. M. Soult boude et se fâche ; il joue l'Achille et menace de se retirer. Il a brutalement offert sa démission. L'acceptera-t-on ? Que répondre, que prévoir ? Ces gens-là marchent à tâtons, ils jouent au colin-maillard politique ; nul ne saurait dire quelle sera leur détermination ; l'intrigue la plus adroite triomphera demain ; demain sans doute M. Soult retirera sa démission, car ayant tout M. Soult veut du pouvoir. Mais on s'est ému aux Tuilleries ; et dans le cas où M. le maréchal Soult persisterait à vouloir abandonner ses camarades d'impopularité, qui lui donnera-t-on pour successeur ? L'on a jeté les yeux sur le maréchal Maison ; des propositions lui ont été expédiées. Nous donnons ce fait comme positif. Le *Moniteur* ou ses aides le démentiront peut-être ; mais que nos lecteurs veuillent bien se souvenir qu'il y a trois jours le *Moniteur* affirmait que nul changement n'aurait lieu dans le conseil ; qu'il y a cinq jours, lorsque, les premiers, nous annonçâmes que M. Périer était en démence, les feuilles salariées répondirent en chœur que la santé de M. le président du conseil était telle que sous peu il reprendrait la signature ; et le malheureux se débattait dans sa camisole de force !

M. Barthe, de son côté, a fait quelques démarches pour avoir la présidence ; mais jusqu'à ce moment elles ont été infructueuses.

M. Mérilhou a été tâté pour l'instruction publique : il a eu le bon esprit de refuser ; M. Mérilhou est à la cour de cassation, il veut y rester. C'est agir prudemment.

(*Tribune.*)

On paraît s'être aperçu que l'ordonnance qui réserve à M. Périer la présidence sans porte-feuille est fort difficile à défendre : aussi feint-on de ne pas voir que c'est sur cette ordonnance que nous nous fondons pour soutenir que la présidence, étant désormais érigée en ministère distinct, doit entraîner avec elle une responsabilité qui lui soit propre. Cette responsabilité doit-elle tomber sur un homme malade et qui n'aurait pas sa raison, pendant que la présidence de fait serait exercée par le roi en personne, sans responsabilité aucune ? On n'oseraient soutenir cette monstrueuse injustice. Aussi aime-t-on mieux reculer. On nous

ils le méritaient, c'est-à-dire avec applaudissements. M. Sabon, dont le talent est cher à tous ceux qui aiment les arts, a vraiment été admirable dans son solo de clarinette. Le duo sur les motifs de la *Sémiramide*, pour guitare et piano, m'a inspiré les mêmes réflexions que celui du *Barbier*, où M^e Martinet a été si parfaite ; et le conseil que nous lui adressons, nous le donnons aussi à M. Crema, dont le talent supérieur sur la guitare mérite d'être entendu seul.

Le concert a été terminé d'une manière brillante par l'air de *Sémiramide*, de Rossini, chanté par M^e Martinet. Je me rappelle que la première fois que M^e Malibran joua *l'Otello*, ses amis étaient fâchés qu'elle y eût placé cet air à cause de la difficulté qu'il présente à la cantatrice. Moi qui avais eu le bonheur d'entendre M^e Martinet chanter cet air, je ne craignais nullement pour elle, et elle a justifié cette sécurité. Elle s'est surpassée dans cet admirable morceau qui permet à sa voix de déployer toute son étendue et son agilité rare. Cet air a excité de vrais transports, et, au milieu de mon admiration sans bornes, je n'avais qu'un regret, c'était que le programme ne promettait plus rien pour la soirée.

Comme il faut faire la part de tous, il est juste de dire que l'orchestre, qui a été digne d'éloges sous le rapport de l'ensemble, a cependant un reproche à se faire, c'est de n'être pas assez aux ordres de la cantatrice ; plus d'une fois, pendant une note tenue de M^e Martinet, le son d'un hautbois, ou d'une clarinette enflée avec trop de force, venait distraire le charme sous l'empire duquel elle tenait ses suaves accens. — On ne saurait trop répéter aux musiciens qu'ils doivent se sacrifier entièrement à la partie vocale.

Encore un mot : c'est pour la salle. Elle est horriblement sourde ; on a surtout pu le remarquer dans le concerto de M. Beaumann et le duo de guitare et piano de M. Crema.

On nous annonce que nous serons assez heureux pour avoir un autre concert avant que M^e Martinet quitte cette ville ; nous en aurons de la reconnaissance pour M^e Martinet. Cela fait tant de bien de l'entendre, que c'est une bonne action à elle de chanter.

dit, aujourd'hui, que la présidence du conseil n'est plus qu'une sorte de titre purement honoraire, abandonné à M. Périer pendant sa maladie, mais que la présidence de fait est vacante; que le roi ne préside pas le conseil, qu'il y assiste quelquefois, et notamment depuis qu'il est question de remplacer quelques-uns des ministres valéti-dinaires ou absents. Nous ne demandons pas mieux que de nous payer de cette défaite. Nous accorderons qu'il ne peut pas être interdit au roi de se consulter avec les ministres restans sur le remplacement des ministres qui sont momentanément ou pour toujours éloignés des affaires; mais est-il vrai que la discussion sur la responsabilité du président effectif du cabinet tienne à si peu de chose?

On concevrait l'explication des journaux ministériels, si nos observations ne s'étaient attachées qu'à la petite nouvelle de cour, que, depuis une quinzaine de jours, le *Moniteur* a presque tous les matins reproduite: *Le roi a présidé le conseil des ministres....* On prétend aujourd'hui que le roi n'a présidé le conseil que pour s'entretenir des modifications à introduire dans la composition du cabinet, et, il y a trois jours, le *Moniteur* déclarait faux les bruits de changement de ministère qui avaient couru. Il n'était de question de rien de semblable, au dire de la feuille officielle. Le *Moniteur* mentait donc, ou bien l'on en impose aujourd'hui en disant que le roi n'a présidé le conseil que pour pourvoir aux modifications devenues nécessaires. La discussion sur la responsabilité du président effectif du cabinet n'est donc pas venue de ce que le roi a pu présider pendant quelques jours le conseil ou y assister, mais de ce qu'une ordonnance royale a proclamé président un homme qui ne peut ni moralement ni physiquement être responsable, et de ce que la même ordonnance a fait de la présidence une attribution ministérielle tout-à-fait distincte. Qu'on ait voulu simplement honorer les services de M. Périer en proclamant qu'un tel homme devait vivre et mourir premier ministre, ce peut être une gratitude louable à ceux qui croient avoir été sauvés par M. Périer; mais comme jusqu'ici le premier poste de l'Etat n'avait pas paru susceptible d'être donné pour retraite, pour invalides, ou pour distinction honorifique, à personne, la nouveauté de la mesure méritait bien qu'on se récriât. L'ordonnance contre laquelle nous nous sommes élevés fait deux chefs de gouvernement irresponsables: le premier, président de fait, inattaquable comme roi; le second, président honoraire, inviolable comme malade: *res sacra miser*. Or, ce serait trop d'une double irresponsabilité, s'il était vrai que déjà les inconvénients d'une seule fussent si bien démontrés par l'expérience.

On est toujours réduit à quelques doctrinaires désespérés, ou bien à souhaiter M. de Talleyrand, qui ne viendra pas, ou peut-être à regretter que M. Decazes ne puisse être sérieusement avoué. En attendant, on est tout heureux que M. de Montalivet, qui est si aimable pour la cour, si dévoué, si résigné à tous les rôles qu'on lui confie, veuille bien prendre l'intérieur par intérim; on a passé trois jours et trois nuits en pourparlers pour décider M. Girod (de l'Ain) à prendre l'instruction publique, M. Girod qu'on parlerait d'envoyer à l'école primaire s'il n'était trop vieux pour apprendre à lire et à parler passablement. Voilà dans quelle dégradation est tombé ce régime qui se vantait, il y a trois mois, d'avoir rallié à lui toutes les intelligences, et qui est intarissable de moqueries sur *les capacités* de l'opposition. Vantez-vous donc, après cela! On cherche pendant quinze jours une première capacité, pour signer à la place de M. d'Argout, qui du moins représente une spécialité distinguée, et on met la main sur M. Barthe. Il faut une seconde capacité pour exercer le ministère de l'intérieur et disposer des fonds de police: on découvre M. de Montalivet, dont la jeunesse dit tant de choses. Enfin il faut une troisième capacité pour présider à l'instruction publique, et voilà M. Girod tombant de chute en chute au fauteuil des Fontane et des Royer-Collard. Jamais, il faut en convenir, on ne vit indigence si triste. Cette situation, dont on prétend que nous nous réjouissons, qui l'a *faite*? Est-ce nous? Si l'on disait *prédicta*, au moins! Certes, nous ne l'avons que trop annoncée, quand il était temps encore. La pensée du 15 mars a fourni sa carrière. Elle essaiera de se relever par d'impuissants tri-potages ou par des velléités de vigueur plus impuissantes encore.

(*National.*)

Voici la réponse de M. de St-Aulaire aux conditions demandées par le pape. Nous présumons que nos lecteurs seront édifiés par la dignité de notre langage diplomatique. Cette pièce et celle que nous avons rapportée hier peuvent donner une idée de toutes les négociations conduites secrètement depuis la révolution.

Rome, 16 avril.

Le soussigné a reçu la note par laquelle son Em. le cardinal secrétaire-d'Etat a eu la bonté de lui annoncer l'acquiescement du St-Père à la présence temporaire des Français à Ancône, ainsi que les conditions que Sa Sainteté imposait à cet égard. Ces conditions seront ponctuellement exécutées, et demain, M. Beugnot, secrétaire d'ambassade française, partira pour veiller à leur observation. Si les troupes débarquées par la gabare *le Rhône* ne sont pas déjà rembarquées, elles le seront infailliblement sur le vaisseau de ligne *le Suffren*. Le soussigné ne fait aucune difficulté d'accorder que dans le cas où l'exécution d'un des articles les éprouverait quelque obstacle, la décision devrait être arrêtée, au nom de l'Eminence. La vérité ne saurait avoir de plus grande importance. Au reste, un seul article paraît avoir été plus spécialement interdit. Au reste, un seul article paraît avoir été plus spécialement interdit.

Le soussigné a reçu la note par laquelle son Em. le cardinal secrétaire-d'Etat a eu la bonté de lui annoncer l'acquiescement du St-Père à la présence temporaire des Français à Ancône, ainsi que les conditions que Sa Sainteté imposait à cet égard. Ces conditions seront ponctuellement exécutées, et demain, M. Beugnot, secrétaire d'ambassade française, partira pour veiller à leur observation. Si les troupes débarquées par la gabare *le Rhône* ne sont pas déjà rembarquées, elles le seront infailliblement sur le vaisseau de ligne *le Suffren*.

Le soussigné croit inutile de rappeler que l'expression « au même moment » doit s'entendre du moment du départ des troupes autrichiennes. Le soussigné croit inutile de renouveler l'assurance que toutes les mesures seront prises afin que les troupes françaises ne donnent aucun sujet de mécontentement à Sa Sainteté, et ainsi que la plus parfaite harmonie règne entre les autorités militaires françaises et les autorités civiles et militaires papales qui devront revenir à Ancône.

(*Gazette universelle d'Augsbourg.*)

Travaux Publics.

On se plaint depuis long-temps de voir, dans les corps des ponts et chaussées et des mines, les ingénieurs élevés au grade d'inspecteurs-généraux lorsqu'ils ne sont plus bons qu'à être admis à la retraite. Il en résulte que les hommes qui ont à exercer sur le corps une influence supérieure manquent le plus souvent d'activité, et ne connaissent ni les découvertes récentes de la science, ni les besoins nouveaux de l'industrie. Grace à eux, plusieurs projets excellents, et qui se recommandaient à plusieurs égards à l'attention et à la bienveillance des grands industriels, sont restés sans exécution, et on a vu souvent le conseil-général des ponts et chaussées et celui des mines, qui ne devraient être occupés qu'à seconder les travaux des ingénieurs en exerçant sur eux un utile protectorat, les entraver de la manière la plus funeste.

Le *Moniteur* de ce matin renferme une ordonnance qui admet à la retraite trois inspecteurs-généraux des mines que les hommes de l'art s'étonnaient depuis long-temps de voir en activité de service. Il est malheureux qu'il nomme pour les remplacer trois hommes qui se recommandent certainement par d'utiles travaux à la reconnaissance publique, mais dont le grand âge mérite une toute autre récompense que celle qui vient de leur être décernée.

-- M. Blüm, industriel, vient de publier une brochure sur un projet de chemin de fer du Havre ou de Dieppe à Marseille, et de Nantes à Strasbourg et à Bâle. L'exécution d'un pareil projet déterminerait en France un mouvement commercial, dont les suites sont incalculables. Il est impossible d'apprécier dès aujourd'hui toutes les conséquences de l'établissement d'un mode de communication qui permettrait de transporter facilement en Allemagne et en Angleterre tous les produits de l'Asie et de l'Afrique débarqués aujourd'hui à Marseille, et qui, en abrégant les voyages et en diminuant les frais sur une étendue aussi considérable, décuplerait peut-être le nombre des voyageurs, et répandrait sur toutes les parties de la France les lumières qui sont malheureusement aujourd'hui concentrées sur quelques points.

Un grand travail sur ce projet sera bientôt publié par un ingénieur des ponts et chaussées. Je vous en rendrai compte.

SOCIÉTÉ DU BAZAR POLONAIS.

RAPPORT À LA COMMISSION CENTRALE.

Messieurs,

Dans votre assemblée du 17 mars, vous décidâtes qu'un délégué, muni de pleins pouvoirs, serait envoyé auprès des dépôts d'Avignon et de Lunel, afin d'apprécier d'une manière exacte les besoins des réfugiés et d'opérer entre eux une sage distribution de secours. M. Perret, l'un des membres de la commission exécutive, fut chargé par vous de cette mission de confiance. Il l'a remplie avec zèle et succès, au milieu de circonstances difficiles. Les résultats moraux que la société du Bazar en aura obtenu m'engagent à vous présenter ici l'exposé rapide des faits qui s'y rattachent.

Votre délégué, au moment de son arrivée à Avignon, trouva les réfugiés polonais en lutte ouverte avec l'autorité militaire qui leur imposait, d'après les ordres du ministre de la guerre, l'obligation de se rendre au dépôt de Lunel. La solde, suspendue depuis le 20 mars, ajoutait parmi eux à l'exaspération des esprits. Abusés sur les intentions réelles du gouvernement, ils s'assemblaient alors dans le but de protester, disaient-ils, contre la tendance du ministère français à les séparer les uns des autres; à rompre, en agissant ainsi, le cercle actuel de leur nationalité. Bon nombre d'entre eux l'accusaient encore de vouloir, en secret, les conduire sur un sol étranger à celui de la France. Votre délégué, appelé dans leur conseil général, fut consulté sur la question qui s'agissait: quoique sans caractère politique, il pensa que sa mission l'autorisait à les ramener à un ordre d'îles plus en rapport avec leurs intérêts; et malgré la vive opposition élevée par quelques-uns des membres présents à cette assemblée, son avis prévalut. Une dépêche télégraphique, arrivée en ce moment-là même, et transmise par le général commandant la division de Vaucluse,acheva de ramener le calme. Elle portait en substance: « que la moitié du dépôt seulement se rendrait à Lunel, et que jamais le gouvernement n'avait songé à envoyer à Alger les réfugiés polonais. » Un tirage au sort fut immédiatement fait entre les différentes colonnes pour connaître celles qui se dirigeaient sur Lunel. La 6^e, la 8^e, ainsi que la colonne formant le fond du dépôt reçurent cette dernière destination, et il fut arrêté, en outre, que les sous-officiers et soldats feraient dorénavant partie du dépôt de Lunel.

Le nombre des réfugiés qui, à cette époque, résidaient à Avignon, se composait d'environ 900 officiers, 418 sous-officiers et 445 soldats, y compris 22 enfants de 10 à 15 ans, ce qui portait l'effectif des colonnes à 1,463 hommes, indépendamment de 10 femmes d'officiers placées à leur suite.

Votre délégué ayant remarqué une grande insubordination parmi les sous-officiers et soldats, lors de la visite qu'il fit dans les casernes, chercha à en reconnaître la cause. Elle était due à l'uniformité des vivres et, en général, aux officiers chargés des distributions. De nouvelles mesures furent prises, d'accord avec le comité polonais d'Avignon, pour améliorer cet état de choses, et, dans ce but, votre délégué crut devoir soumettre au conseil des réfugiés les propositions suivantes:

La société du Bazar, concurremment avec les divers comités ayant déjà fourni des secours au dépôt d'Avignon, s'engagera à payer aux sous-officiers et soldats un supplément de solde de 10 cent. par jour. Déjà ce service, assuré pour cinq mois, a reçu un commentaire d'exécution. Le conseil polonais aura donc à examiner seulement s'il convient d'abandonner aux soldats les 7 cent. 41/2 qui, après le prélèvement de la nourriture fixée à 15 cent. 41/2, complètent leur

soldé actuelle, ou de les affecter à un fonds de réserve. Il décidera également s'il n'y aurait pas opportunité à égaler les taux de la retenue entre les sous-officiers et les soldats relativement à la nourriture, les premiers ayant jusqu'à ce jour payé la leur sur le pied de 25 et 30 cent., sans que la nature des alimens ait cessé d'être la même.

Une école, destinée aux enfants polonais, sera établie à Lunel. Deux professeurs, nommés par le conseil, demeureront chargés de sa direction. La société du Bazar prendra l'engagement de leur payer 1 fr. 50 c. par mois pour chaque élève confié à leurs soins, et elle consacrera une somme quelconque soit aux prix à distribuer, soit à l'achat des livres et autres fournitures nécessaires à l'établissement. Un officier supérieur, au choix du conseil polonais, inspectera l'école, dont il s'agit, et fera connaître chaque mois, à la société du Bazar, ses progrès moraux.

Une liste des jeunes Polonais désirantachever leurs études dans les diverses écoles de droit ou de médecine sera dressée par le conseil et remise à la société du Bazar qui, elle-même, d'accord avec les comités d'Avignon et de Lunel, la transmettra au ministre de la guerre, à l'effet d'obtenir que la solde militaire soit maintenue à ces mêmes étudiants pendant toute la durée de leur éloignement du dépôt pour les causes précitées.

La solde des sous-officiers-étudiants sera portée au même taux que celle des officiers. S'il en est besoin, un appel sera fait aux divers comités polonais pour subvenir à cette dépense.

Une comptabilité spéciale sera établie dans le sein du conseil des réfugiés, afin de constater d'une manière non équivoque l'entrée et la sortie des effets d'habillement fournis par les comités.

Enfin, une caisse de prévoyance sera formée entre les officiers dans le but de pourvoir aux besoins extraordinaires, et aussi d'obvier à l'absence des secours auxquels les comités ne seraient point en position de faire face par eux-mêmes. Le fond d'épargne à verser mensuellement, dans ladite caisse, devra être réparti de façon à produire une somme de mille francs au moins.

Après en avoir délibéré, le conseil polonais, adressa, le 4 avril, la réponse suivante au délégué du Bazar:

Monsieur,

Vous nous faites l'honneur de nous dire, dans la réunion qui eut lieu chez vous le 28 mars, que la société du Bazar avait bien voulu accorder un supplément de deux sous aux sous-officiers et soldats, lesquels seraient ajoutés à la solde payée par le gouvernement, et que des fonds spécialement affectés à cet objet sont déjà entre les mains du comité d'Avignon. Or, vous nous faites observer que le prix de la nourriture de chaque soldat à la caserne, ne s'élève, par jour qu'à trois sous et demi, c'est-à-dire à la moitié de l'indemnité, l'autre moitié tournant au profit de la bourse du soldat. Des motifs importants nous ont engagé à laisser à ces derniers ce léger supplément de secours. Quant aux sous-officiers ayant la même nourriture que les soldats, il n'y aura aucune différence, à l'avenir, dans le retranchement qui leur sera fait, et ils se trouveront ainsi placés dans une position semblable à celle des soldats. Nous espérons donc que le Bazar accordera le même supplément de solde aux sous-officiers et soldats restés à Avignon, comme il a fait jusqu'ici pour ceux envoyés à Lunel.

On ne saurait trop admirer les nobles intentions du Bazar en ce qui touche l'établissement d'une école dans la caserne de Lunel. Déjà l'exécution de ce projet est mise en œuvre. M. Siekaczinski, officier d'artillerie, et ancien professeur de notre lycée, demeure chargé de son organisation; il remplira les fonctions de directeur, et choisirra deux sous-officiers habiles pour l'instruction des soldats. Aux époques indiquées, il aura à rendre compte des progrès de ses élèves au conseil, qui lui-même les fera connaître à la société du Bazar. Pour que cette organisation n'éprouve aucun délai, le conseil a déjà envoyé le directeur au lieu de sa destination. Ayaient présumé que la société ne refuserait pas d'acquitter ses dépenses de voyage.

En ce qui concerne les officiers et sous-officiers qui, ayant interrompu leurs études, désireraient les continuer dans les universités de France, leur état nominatif vous a été présenté par un de nos académiciens, M. Rylski, et nous aurons l'honneur de vous remettre sous peu un supplément à ce même état. Nous prenons aussi la liberté de vous prier, Monsieur, d'appuyer leurs demandes auprès du gouvernement, afin que ces jeunes gens voulés à l'étude, puissent retirer un digne fruit de la position où le sort les a placés, et satisfaire le désir ardent qu'ils ont de puiser les véritables joies dans la source des sciences.

Quant à l'établissement d'une comptabilité des effets d'habillement accordés par le Bazar et les autres comités, nous avons l'honneur de vous prévenir que chaque chef de colonne donnant des quittances particulières au comité d'Avignon, le conseil a déjà établi une dans son sein.

Enfin, à l'égard du projet d'établissement de la caisse du conseil, nous vous dirons que cette proposition juste et importante est déjà en pleine activité, et que les fonds de réserve sur chaque grade commenceront à y rentrer à partir du 15 courant. Nous ne manquerons pas non plus de vous communiquer son organisation et ses règlements.

Monsieur! nous avons été témoins de votre conduite parmi nous: vous l'êtes aujourd'hui de l'empressement avec lequel nous parlions et exécutons vos justes propositions. Veuillez donc bien nous servir d'interprète auprès de la société du Bazar et lui exprimer le sentiment de notre gratitude pour tout l'intérêt qu'elle veut bien nous porter. Pour tous les soins qu'elle nous prodigue, ainsi que pour les nobles secours qu'elle apporte à nos besoins, et dont les heureux effets ne tarderont pas à améliorer notre sort. Remerciez-la surtout d'avoir délégué auprès de nous un homme qui, avec tant de zèle et de dévouement, a su si adroitement contribuer à notre bien-être, et nous appris que, quoique étrangers, nous trouverons toujours amitié et protection dans cette France qui veille sur nous comme si nous étions ses enfants. »

Agréez, etc.

GORECKI, président du conseil;

USZYNSKI, STOLCMANN, secrétaires.

Outre les mesures exécutées au moment où cette lettre parvint à votre délégué, celle relative aux jeunes Polonais désirant continuer leurs études dans les écoles françaises, a été, depuis, mise en vigueur. Le ministre de la guerre, par l'intervention du général commandant la division de Vaucluse, a autorisé la maintenue de solde en faveur d'un bon nombre de réfugiés dirigés sur les villes de Paris, Strasbourg, Montpellier et Aix. Vingt-sept jeunes gens, placés dans la même catégorie, ont également été recommandés au général par l'entremise de votre délégué, avant son départ d'Avignon.

Une retenue de 4 fr., 3 fr. 25 c., 2 fr. 25 c., 1 fr. et 50 c. a été opérée depuis le 15 avril, sur la solde des officiers, d'après l'échelle des grades, pour parvenir à l'établissement de la caisse de prévoyance.

Plusieurs officiers d'un mérite supérieur ayant proposé d'établir, près le dépôt d'Avignon et de Lunel, un cours d'études publiques, applicables aux mathématiques, au génie militaire, et à l'enseignement de diverses sciences analogues, dans l'intérêt de leurs compatriotes, votre délégué s'est engagé envers eux à prendre vos avis sur ce point. Il a promis toutefois, au nom de la société, qu'elle ferait face aux dépenses des livres nécessaires à ces mêmes cours; le préfet de Vaucluse s'est offert lui-même à procurer le local convenable.

Le Précurseur.

nos doute, Messieurs, vous approuverez un projet aussi éminemment utile aux Polonais réfugiés sur notre sol. Les dépôts d'Avignon et de Lunel, tels qu'ils se composent aujourd'hui, renferment l'élite des jeunes citoyens ayant participé à la guerre de l'indépendance. Là sont réunis, sous le manteau de l'exil, les lumières et l'avenir de la nation polonaise. Il sera beau que la bonté du Bazar alimente ce foyer d'honneur, au moment même où tous les yeux sont tournés sur lui. Vous apprécierez sans doute aussi la nécessité de protéger, par toutes les voies possibles, l'admission dans toutes les écoles publiques, avec entière maintenue de solde, des jeunes officiers mis par le désir de prendre part à nos études nationales; car, assis sur les mêmes bancs que la jeunesse française, ils y apprendront à mieux connaître la patrie qui les accueille; ils oublieront le deuil de la leur en amassant dans leur ame de quoi la venger un jour.

Pour céder au vœu généralement exprimé par le conseil, M. Perret lui a enfin promis le secours de la société à l'égard des femmes d'officiers dont il sollicite l'arrivée en France, et dont la situation malheureuse dans leur patrie, mérite en effet toute votre sollicitude.

Votre délégué, Messieurs, après s'être rendu à Marseille et à Toulon, dans le but d'y hâter la formation de comités correspondants, s'est dirigé, par Nîmes et Montpellier, sur le dépôt de Lunel, où 700 Polonais, formant le corps destiné à cette localité, étaient eux-mêmes arrivés depuis peu de jours. Là, comme à Avignon, les membres du comité polonais, dont plusieurs appartiennent aux autorités municipales du pays, se sont empressés de fourrir à M. Perret tous les renseignemens utiles à sa mission. De concert avec eux, il a parcouru les casernes récemment occupées par les réfugiés, et s'est convaincu de l'amélioration apportée dans leur situation domestique. Une décision ministérielle, survenue à Lunel depuis l'arrivée des colonnes, ayant permis aux officiers de prendre leurs logemens dans les environs de cette ville, le dernier détachement s'est établi à Marsillargues, petite ville à une lieue du dépôt central, ce qui ajoute au bien-être matériel de chacun des réfugiés, les citoyens s'étant empressés de les recueillir. Ainsi, sous le rapport de la nourriture et du logement, MM. les Polonais, aujourd'hui à Lunel, doivent s'applaudir de leur changement de résidence.

L'école d'enfants, ouverte sous les auspices de votre délégué, commençant à entrer en activité lors de son séjour à Lunel, grâce aux soins qu'y apporte le major Horain, spécialement chargé de la direction du dépôt. A cette école sera jointe, avant peu, une classe d'enseignement mutuel applicable aux soldats, et la société du Bazar, par la même raison qu'elle aura protégé la première, accordera son appui à celle-ci.

À Montpellier, la présence de votre délégué n'a pas été non plus infructueuse; elle a provoqué diverses collectes entre les citoyens, et amené, dans le sein du comité polonais, au sujet des jeunes étudiants qui se destinaient à la médecine, la solution de plusieurs questions importantes, celle entr'autres, de parfaire, sur ses propres fonds, la solde d'officier aux sous-officiers-étudiants, ainsi que de leur procurer les livres nécessaires. Ce comité, plein de zèle comme ceux d'Avignon et de Lunel, espère en outre obtenir pour eux la remise des frais d'inscription.

L'association nimoise, dont vous connaissez déjà les généreux sacrifices, s'est vouée plus particulièrement au soin de secourir les femmes polonaises. Elle a décidé qu'un fonds spécial, prélevé à cet effet sur ceux dont elle dispose, serait adressé chaque mois au comité de Lunel de même qu'à celui d'Avignon. Les effets d'habillement qui leur sont nécessaires, ont été, jusqu'ici, distribués par la même association, à la tête de laquelle se trouve M. Frossard, ministre protestant, l'un des hommes les plus excellents par la religion et par le cœur.

Messieurs, en terminant cet exposé, je place sous vos yeux la correspondance qu'a tenue votre délégué avec la commission exécutive. Elle vous fera connaître l'accueil flatteur qu'il a reçu dans le cours de son voyage, soit de la part des autorités auxquelles il a eu recours, soit de celle des comités polonais, empressés de s'aboucher avec lui sur tous les points en litige. La société du Bazar doit surtout des témoignages de reconnaissance à M. le président du comité d'Avignon, qui, par son infatigable patriotisme et la franchise de son caractère, a puissamment contribué aux heureux résultats de la mission dont il s'agit. Mission d'une importance réelle, puisqu'en éclairant votre religion sur la véracité des faits, elle vous aura mis en position de continuer vos distributions de secours avec plus de discernement encore que par le passé, et vous aura offert, en outre, l'occasion de consacrer d'une manière durable et morale l'œuvre généreuse confiée à vos soins.

L'état des secours déjà expédiés, ou sur le point de l'être par la société du Bazar, aux dépôts d'Avignon et de Lunel, consiste, se voir:

En une somme de deux mille francs (en espèces) destinée au supplément de solde des sous-officiers et soldats;

En 352 capotes de drap bleu et Marengo, pour officiers; En 66 pantalons idem; En 700 pantalons de toile de Laval, idem; En 4,000 chemises de calicot, idem; En 250 paires de bottines, idem.

Ainsi la société, indépendamment des écoles entretenues à ses frais dans les dépôts d'Avignon et de Lunel, aura fait face jusqu'ici soit aux dépenses nombreuses et journalières, causées par le passage des réfugiés polonais à Lyon, soit à la majeure partie de leurs besoins matériels depuis l'époque de leur casernement. Elle aura enfin, par des allocations de fonds spéciales, prévenu l'épuisement des ressources dont se plaignaient divers comités correspondants.

Lyon, 2 mai 1832.

Le secrétaire de la commission exécutive,
Sylvain Biot.

Nota. Sur la demande qui vient de lui être faite par le comité polonais de Besançon, la société du Bazar va adresser au conseil des réfugiés établis dans cette même ville, 100 capotes, 100 paires de bottines et 400 chemises d'officiers.

Mairie de Lyon.
Bordereau des versemens faits à la Caisse municipale pour les mesures à prendre contre le choléra.
Collecte de MM. Jourdan, Cuzin et Commarmond, 1,420 » 53,242 33

Total des recettes à ce jour, 54,362 33
Collecte faite par MM. Fuzier et Verzieux.

MM. Verzieux, 20 f. Brunel, 60 c. Percieux, 25 c. Forest, 20 c. Blanc, 50 c. Monseignol, 50 c. Rivière, 2 f. Maltête, 2 f. veuve Leravet, 5 f. Chenu, 1 f. Lapierre, 5 f. Zoni, 50 c. Lacourt, 1 f. Cadier, 5 f. 30. Marieton, 5 f. Guillermain 75 c. Vasse, 25 f. Morice, 15, 50 c. Jacquet, 50 c. Jaroux, 5 f. Facire, 2 f. Lamarque, 2 f. Blanc, 2 f. Burty, 5 f. Corlier, 50 c. Boudez, 4 f. Zindel, 5 f. La-vellochère, 90 f., en outre deux matelas. Madame veuve Pelissier, 7 f. Desferry, 10 f. Tavernier, 2 f. Mage, 5 f. Pitève, 5 f. Rambeau, 10 f. Beckmers, 2 f. 75 c. Laurent, 10 f. Allard, 3 f. Mal-nymes, 19 f. 95.

Collecte faite par MM. Guinet et Godard.

MM. Piaget, 1 f. Simon frères, 45 f. Mad. Flory, 4 f. 50 c. Fox, 3 f. Rey, 2 f. Lemonon et François Roux, 30 f. Granjon, 1 f. Herr, 50 c. Feuillet et Gardet, 10 f. Bérenger, 2 f. Mad. Marrion, 10 f. Boursy, 8 f. Feuillet, 3 f. Arnaud, 3 f. Salignac, 1 f. Desaix, 3 f. Mad. Oray, 50 c. Jubin, 1 f. 50 c. Gucher, 2 f. Estragnat, 5 f. Faure Humbert, 10 f. Forma, 5 f. Bessex, 3 f. Gay, 5 f. Mad. veuve Puget, 1 f. Belval et Chaumontel, 2 f. Bessoyel cadet, 10 f. Mad. Durand, 10 f. Roze, 5 f. Poix ainé, 5 f. Aubertier, 60 c. Germain, 1 f. 50 c. Robert, 5 f. Bert, 5 f. Ingeac, 3 f. Couture et Geneore, 5 f. Dolbeau Guinet et Comp., 50 f. Faure, 2 f. Joannard, 1 f. Mesd. Chavagny, 2 f. Channal, 3 f. 50 c. Molard et Godard, 30 f. Gros et Perret, 5 f. 80 c. Salomon, 5 f. 80 c. Charlet, 1 f. Dussat, 1 f. Gardois, 1 f. 30 c. Ressivier, 2 f. Despré, 3 f. Sauzet, 1 f. 60 c. Lasale, 5 f. Mas, 2 f. Perret, 2 f. 50 c. Nallard, 50 c. Morelon, 2 f. Picard, 6 f. Mogus et Puy, 6 f. Divers anonymes, 7 f. 50

Au rédacteur du PRÉCURSEUR,

Monsieur,

Je viens de parcourir, dans un rayon de plusieurs lieues, les environs de Lyon, et grande a été la surprise de mes connaissances en me voyant, tant était accréditée, dans les parages que j'ai visités, la nouvelle que l'on se battait à Lyon où, disait-on, régnait l'anarchie la plus complète. A mon retour, je ne fus pas moins étonné moi-même, lorsque ma correspondance m'apprit qu'en d'autres lieux circulaient des bruits semblables.

Je ne sais à qui attribuer ces rumeurs mensongères, mais comme elles ne peuvent que nuire au commerce de notre cité, en continuant d'inquiéter au loin la confiance et à égarer l'opinion publique sur la tranquillité dont nous jouissons, résultats que tout homme dévoué à son pays doit combattre avec désintéressement, je vous prie de consacrer à démentir ces bruits quelques lignes de votre journal dont l'effet sera d'autant plus efficace que, défenseur de la vérité, des intérêts généraux et de nos libertés, l'on sait que votre journal n'est salarié ni par le pouvoir ni par des coteries.

Agreeez, etc.

D.

AVIS.

M. le ministre de la guerre vient de faire parvenir au préfet du Rhône, l'instruction et le programme relatifs aux examens pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire, en 1832. L'un des trois exemplaires de ce programme est déposé au secrétariat de la préfecture, où il en sera donné communication sans déplacement; les deux autres sont déposés: l'un à la sous-préfecture de Villefranche, l'autre à la mairie de Lyon, où l'on pourra également en demander la communication.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat-général de la préfecture, et y déposer toutes les pièces exigées, avant le 15 juin.

Au Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Montpellier, le 29 avril.

Monsieur,

Le fléau qui dans ce moment exerce ses ravages dans la capitale et dans plusieurs départemens circonvoisins inspire avec raison de grandes craintes aux autres départemens; mais ces craintes paraissent être plus vives dans le Midi que partout ailleurs. Déjà, M. le préfet du département du Gard a demandé à la Faculté de médecine de Montpellier plusieurs élèves instruits, pour les envoyer dans diverses parties de son département dès l'apparition du choléra. A cet effet on a placé, à l'Ecole de médecine, une affiche qui contient ce qui suit :

Messieurs les élèves de la Faculté de médecine de Montpellier.

Menacés comme ceux du Nord par l'invasion peut-être prochaine du choléra-morbus, les départemens méridionaux ont droit de compter sur votre zèle, votre dévouement. Déjà M. le préfet du département du Gard demande 20 élèves instruits dont il puisse disposer au besoin, en faveur des localités les plus importantes de son département; leurs dépenses seront remboursées et leurs honoraires fixés dès le moment de leur mise en activité. En conséquence, nous engageons ceux d'entre vous qui sont entrés dans leur 4^e année, et qui voudraient accepter cette honorable mission, à se faire inscrire au secrétariat de la Faculté, et de se tenir prêts à partir dès la première apparition de la maladie.

Assurément, on ne peut trop louer la prévoyance de M. le préfet du Gard. Je tiens pour certain que plusieurs élèves sont allés se faire inscrire le même jour et que dans ce moment le nombre demandé est complet.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

Agreeez, etc.

Uu de vos abonnés.

CONCERT

DE MM. CHERBLANC ET GEORGES HAINL.

Ce n'est pas sans plaisir que les *dilettanti* apprendront que M. Cherblanc, artiste de l'Académie royale, et M. Georges Hainl, premier prix du Conservatoire et artiste de l'Opéra royal italien, se proposent de donner une soirée musicale qui promet, sous tous les rapports, d'être des plus brillantes. Nous ferons connaître le programme et le jour de ce concert dès qu'ils seront arrêtés.

On annonce une ouverture de 80 musiciens.

M. Navier, chef de bataillon au 6^e de ligne, a été nommé lieutenant-colonel du 40^e de même arme, en remplacement de M. Pillioud, admis à la retraite.

M. Husson, major du 57^e de ligne, a été nommé lieutenant-colonel du 53^e de ligne, en remplacement de M. Daribaud, admis à la retraite.

M. Grand, chef d'escadron au 6^e régiment de dragons, a été nommé lieutenant-colonel du 6^e de lanciers, en remplacement de M. Rossignol, admis à la retraite.

M. Saguez, capitaine trésorier du 1^e régiment de carabiniers, est nommé major du même corps, en remplacement de M. Lipert, nommé lieutenant-colonel.

(*Nouvelliste.*)

M. A. Petetin s'étant cru offensé par un article qui a paru le 30 avril dans le *Courrier de Lyon*, s'est adressé à M. Monfalcon pour en obtenir réparation. M. Monfalcon a répondu qu'il n'était point l'auteur de l'article, mais que, dans le cas où l'auteur ne se ferait pas connaître, il en acceptait l'entièr responsabilité. Les amis de M. Petetin se sont présentés au bureau du *Courrier de Lyon*, M. Anrès a déclaré que l'article était de M. Jouve, et qu'il ne se refusait à aucune espèce de satisfaction. En conséquence, il a été arrêté qu'une rencontre aurait lieu aujourd'hui à sept heures du matin, au bois de la Tête-d'Or.

Les conditions du combat avaient été réglées d'avance et par écrit, par les témoins qui étaient, pour M. Petetin : MM. Ingla, Brian-das et Chanay; et pour M. Jouve : MM. Chardiny, Monfalcon et Perras. — M. Petetin demandait que l'engagement eut lieu à l'épée; mais, sur les représentations des témoins de M. Jouve, il a consenti à accepter le pistolet. Il a été convenu que les deux adversaires seraient placés à une distance de 25 pas, qu'ils s'avanceront l'un vers l'autre jusqu'à celle de huit pas avec la faculté de faire feu en marchant ou en arrivant sur la ligne extrême; mais que si les balles étaient échangées à cette distance de huit pas, la querelle serait réputée terminée. M. Petetin a réclamé contre cette clause en insistant pour que le combat se renouvelât; M. Jouve a déclaré n'avoir point d'objection à faire à cette demande; mais les témoins s'y sont unanimement opposés.

Ces dispositions ont été exécutées avec la plus entière loyauté. Les deux adversaires, partis au signal donné par les témoins, ont fait feu à huit pas sans s'atteindre. M. Petetin a réitéré sa demande et M. Jouve sa déclaration; mais les témoins ont réclamé l'exécution littérale de la convention.

Et ils croient devoir déclarer que MM. Petetin et Jouve se sont comportés en gens de cœur, et que leur conduite a été de tout point telle qu'on devait l'attendre.

Lyon, le 2 mai 1832.

Signés : BRIANDAS, MONFALCON, INGLADA, CHARDINY, PERRAS.

Paris, 1^{er} mai 1832.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Voici sur la maladie de M. Périer des renseignemens que je vous donne pour certains. L'exaltation cérébrale a commencé à se déclarer le vendredi 19 avril. Comme le malade était naturellement violent, on n'en tint pas d'abord compte; mais le jour suivant, le dimanche surtout, une crise plus forte se déclara, et il n'eut plus de doute que le délire ne se fut tout-à-fait emparé du ministre. Il maltraita très-fort son domestique Lallemand, qui depuis plusieurs années est attaché à sa personne, et on assure que M. Broussais lui-même se trouva en butte à une scène des plus désagréables, à la suite de laquelle il ne voulut plus se représenter à l'hôtel de la présidence. Ce fut alors qu'on se décida à adjointre M. Esquirol aux médecins qui avaient suivi les deux premières périodes de la maladie.

L'état de M. Périer est un délire aigu, mais non continu. En général, sa démente n'a aucun rapport avec la politique, qui cependant préoccupe toujours son esprit.

Suivant l'avis des habiles médecins auxquels le conseil des ministres a demandé un rapport, M. Périer n'avait pas, à la date du rapport, plus de trente jours à vivre. Toutefois, il y avait, suivant l'un d'eux, des chances, mais très-faibles, pour qu'il se rétablît. Dans tous les cas, le retour de sa raison était considéré comme difficile.

Les conseils d'arrondissement sont convoqués pour le 16 mai, et les conseils-généraux pour le 1^{er} juin. La session des premiers sera de dix jours au plus, celui des seconds de quinze jours.

M. de Montalivet a adressé hier aux présents une circulaire dans laquelle il les informe que son avènement aux affaires à la place de M. Périer ne change rien à l'esprit du système du 13 mars. « C'est toujours le ministère du 13 mars, dit le ministre. Nous resterons fidèles au principe qui nous a toujours dirigés depuis plus d'une année.

Cette phrase est à remarquer sous la plume de M. Montalivet, ministre de l'intérieur déplacé par le système du 13 mars, et qui revient à son ancien poste-feuille, déclare franchement que ce ne sont pas ses errements, mais ceux adoptés après lui, et en contradiction avec les siens, qui le trouveront fidèle. O abnégation!

Voici, du reste, les dernières phrases de la circulaire de M. de Montalivet.

Un parti qui n'avait rien oublié pendant la restauration et qui n'a rien appris, même après les journées de juillet, le parti du gouvernement déchu se fait remarquer surtout par une activité bruyante qui se manifeste sous mille formes; publications incendiaires, mensonges de tous genres, vaines bravades, argent répandu, il n'épargne rien pour dissimuler sous ce fracas sa faiblesse réelle et pour faire illusion sur son impuissance. Un autre parti, abusant du principe populaire de notre révolution, voudrait, par d'odieuses calomnies et des prédictions de révolte, non pas étendre la liberté, mais envahir le pouvoir. C'est ainsi que des minorités supplément par la violence à la force, et par le bruit au nombre. La véritable majorité nationale réprouve tous ces excès; elle est essentiellement amie de l'ordre et des lois; mais affaiblie par sa modération même, elle n'a pas toujours l'énergie de ceux qui l'attaquent; c'est au pouvoir de lui prêter la sienne et de lui offrir à-la-fois un centre et un appui.

Le général Lamar

des lavemens au landanum. Le docteur Broussais répliquera demain en faveur des sanguines.

— Le Moniteur qui contient ce matin la nomination de M. Girod (de l'Ain) au ministère des cultes, publie également les dernières lois votées par la chambre pour secours aux réfugiés étrangers.

— M. d'Argout a pu recevoir aujourd'hui plusieurs députés, et notamment M. Madier Montjau. Il est tout-à-fait bien.

— Il est question de réunir la section des cultes au ministère de l'intérieur, et de grossir les attributions du ministère de l'instruction publique, par l'adjonction de la direction des lettres et des arts qui appartiennent en ce moment au ministère des travaux publics.

— Quoique le conseil des ministres se soit réuni hier chez le maréchal Soult, le ministre de la guerre n'est pas encore président du conseil. Il n'a pas non plus donné sa démission comme on l'avait dit.

CHOLÉRA.

Le bulletin des hôpitaux de Paris pour la journée d'hier a été de 36 décès (hier 45 ; diminution 9). Le chiffre des décès à domicile nous manque.

BULLETIN DU CHOLÉRA DES DÉPARTEMENTS.

Aisne : 36 communes sont affectées ; il y a 259 cas, 130 décès depuis l'invasion.

Aube. — Troyes : total des malades depuis l'invasion : 246 ; morts, 105 ; en convalescence, 9 ; en traitement, 132.

Nogent : dans la journée du 28, 9 cas nouveaux et 1 décès.

Eure : 6 cas, 5 décès.

Loire-Inférieure. — Nantes : du 24 au 27 : morts, 50. Depuis deux jours il n'y a eu à Nantes que 5 nouveaux cas. Un certain nombre de personnes sont aujourd'hui en pleine convalescence, et la maladie perd chaque jour de son intensité.

Loiret. — Orléans : 6 nouveaux cas. Depuis l'invasion : 33 cas, 18 décès.

Montargis : 1 nouveau cas. Depuis l'invasion : 18 décès.

Loir-et-Cher. — Romorantin : 3 décès.

Marne. — Vertus : depuis l'invasion : 228 cas, 14 décès.

Reims : 24 cas, 7 morts. La maladie s'est déclarée à Ormes à une lieue de Reims.

Meuse. — Condé : 5 nouveaux cas.

Nord. — Douai : 18 malades, 8 morts depuis l'invasion.

Cambrai : 2 nouveaux cas, 1 mort.

Thun : 2 nouveaux cas.

Avesnes : 3 nouveaux malades et 2 morts.

Oise. — Depuis l'invasion : 1348 malades, 181 morts.

Seine-et-Marne : le 30 avril : 266 malades, 41 morts. Depuis l'invasion : 1,977 malades, 496 morts.

Seine-Inférieure. — Rouen : depuis l'invasion : 283 malades, 117 morts ; guéris, 24 ; en traitement, 144.

Havre : 67 atteints, 27 décès.

Somme. — Amiens, 29 avril : 26 malades, 15 morts. Depuis l'invasion : 286 malades, 169 morts.

— Une dépêche télégraphique apprend que l'épidémie a éclaté à Metz.

— On écrit de Riom (Puy-de-Dôme), le 24 avril 1832 :

Le procureur-général de Riom a adressé au garde-des-sceaux par le courrier de ce jour un rapport sur l'apparition du choléra, dans notre département.

C'est à Maringeux, arrondissement de Thiers, que s'est présenté le premier cas sur trois mariniers, partis de Paris le 20 avril.

M. Lafange fils, sous-préfet de Thiers, s'est empressé de faire constater l'existence de l'épidémie.

Départemens.

Un fait remarquable, c'est que le choléra n'est arrivé nulle part sans y être suivi de bruits d'empoisonnemens qui ont trouvé croyance chez le peuple. Nancy, le 28 de ce mois, était tout agitée de frayeurs. Au saubourg St-Pierre des dragées avaient été jetées en abondance sur le chemin par des étrangers ; un chien, auquel on aurait fait manger un saucisson jeté aussi, serait mort. La foule s'agitait furieuse entre les baïonnettes des gendarmes.

A Toulouse, depuis plusieurs jours, on parle de tentatives faites pour empoisonner les fontaines.

A Lorient, le 26, les mêmes bruits circulaient avec profusion. Deux paquets d'une poudre blanche avaient été trouvés sur les marchés, c'était... de la gomme broyée.

A côté de ces agitations, produites le plus souvent par des chimères évoquées par la peur, il y en a de plus réelles et de plus dangereuses.

— L'incendie parcourt toujours la France mortel et ruineux. Nous apprenons encore aujourd'hui que six maisons ont été consumées dans la commune de Landan, arrondissement de Lorient.

Dans le département de la Haute-Vienne, un mendiant a été arrêté, il était porteur d'un projectile en bois ; ce projectile est foré au 2/3 et garni d'une lumière semblable à celle d'une arme à feu. Il ne restait dans le tube qu'un grain de charbon et deux de soufre.

Derrière tout cela, les brigands carlistes recommencent la chouannerie. Le 25, une trentaine d'entr'eux, armés de pied en cap, arrêtent la diligence à cinq lieues de Vannes.

— On nous écrit de Niort, 22 avril, qu'un engagement sérieux vient d'avoir lieu près de Parthenay, entre un détachement de soldats du 65^e et une bande d'assassins légitimistes de 50 à 60 hommes ; un soldat et un brigand ont été tués. Des armes, des balles, ont été trouvées dans une ferme voisine.

C'est en vain qu'on cherchera à anéantir ces bandes de brigands tant que la politique du ministère à leur égard restera la même.

— On nous écrit d'Angers, que le 22, quatre brigands, suivis par un détachement à Segré, se réfugièrent dans le château du Hasdras. Le maire, prié d'assister à la visite du château, s'y refusa, craignant, dit-il, de se compromettre. Le propriétaire du château et le maire ne sont nullement inquiétés.

Extérieur.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

BELGIQUE. — *Anvers*, 28 avril. — Cette nuit sont arrivés à la cité des 3 bateaux chargés de munition de guerre ; dans ce transport se trouvait, nous assure-t-on, grand nombre de fusées à la congréve.

Nous pouvons assurer qu'un voyageur venant de Bréda d'où il est

parti avant-hier au soir, rapporte avoir vu sur toute sa route jusqu'à Zundert, les troupes hollandaises en mouvement et accompagnées de nombreux convois de chariots mis en réquisition dans les environs de Bréda ; le nombre de ces voitures peut être de 500 environ ; elles sont toutes à deux voitures et portent des fourrages pour plusieurs jours.

ALLEMAGNE. — Une lettre de Leipzig du 23 avril contient ce qui suit :

— Des lettres de Lithuanie annoncent qu'une révolte a éclaté parmi les Russes à Wilna ; on dit que le gouverneur a été tué, et que les insurgés sont en possession d'un grand nombre de pièces de canon.

— L'influence des ambassadeurs Russes sur la censure en Allemagne empêche que l'on fasse connaître ces faits, qui sont bien d'accord cependant avec l'esprit qui règne en Pologne et en Lithuanie depuis la chute de Varsovie.

AUTRICHE. — *Vienne* 21 avril. — Le feld-maréchal lieutenant, baron Kutschko, aide-de-camp général de l'empereur, vient de mourir.

Un courrier espagnol vient d'être expédié de Vienne à Paris. Le roi déclare qu'il prendra le parti de D. Miguel soutenu par les cabinets de l'Europe, et que de fortes représentations seront faites à Paris et à Londres.

— Selon les dernières nouvelles de Bosnie les insurgés ont été battus par les Turcs. Cette province offre l'image de la désolation.

PRUSSE. — *Berlin*, 15 avril. — Nous sommes soumis à une censure indigne, qui ne nous permet plus de voir sur nos théâtres aucune des pièces où respire le sentiment de la liberté.

Wurtemberg, 27 avril. — Notre ministre des finances, le baron de Wambulen, est mort ce matin.

Le choléra a recommencé ses ravages avec plus d'intensité dans la ville de Halle (Prusse). Le 17 avril il y était encore mort dix personnes.

DANEMARCK. — *Copenhague*, 21 avril. — Il ne transpire encore rien des conférences du conseil-d'Etat sur la représentation nationale. On assure cependant que la proposition de la chancellerie et du conseil-d'Etat ont été toutes deux favorables à la publicité.

Tous les orateurs qui ont parlé sur ce sujet ont regardé cela comme une question de vie ou de mort.

ITALIE. — *Bologne*. — Il ne doit plus rester à Ancône que 4,500 hommes ; le surplus est repartie par le *Suffren*. Depuis qu'on a appris cette nouvelle, la moitié de la garnison autrichienne qui occupe Bologne fait ses dispositions pour sortir et repasser le Pô.

Librairie.

Louis BABEUF, rue St-Dominique, no 2.

Courtes explications sur les DOUZE MILLE FRANCS offerts par Madame la duchesse de Berry aux indigents atteints de la contagion.

Par M. de Chateaubriand.

In-8°. Prix : 1 fr. 75 centimes. (10094)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(10086)

VENTE PAR LICITATION,

À LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

De divers immeubles situés à la Guillotière, dépendant de la succession de Charlotte Barbier, veuve de Pierre Romain.

Cette est poursuivie par-devant le tribunal de première instance de Lyon,

A la requête de Anne Romain, veuve de Barthélémy Poulet, rentière, demeurant à la Guillotière, et du sieur Laurent Romain, boulanger, demeurant à Lyon, rue du Port-Charlet, tant en son nom que comme cessionnaire, et étant aux droits, 1^{er} de Laurent Romain ainé, boulanger, demeurant en la Guillotière ; 2^{me} Thomas Bonneton, boulanger, et Dominique Romain son épouse ; 3^{me} de Fleurie Romain, veuve de Guillaume Rendu ; 4^{me} de Jean-Claude Bouvard et Françoise Romain, son épouse ; 5^{me} de Denise-Françoise Romain ; 6^{me} de Joseph Battard, et de Marie Romain, sa femme ; 7^{me} de Charlotte Romain, femme de Girard Espiard ; le tout suivant acte reçu Reyssié, notaire à Lyon, le vingt-sept décembre mil huit cent vingt-un, et autre acte reçu Laforest, notaire, le deux août mil huit cent vingt-deux ; tous les sus-nommés cohéritiers par eux-mêmes ou par représentation, et sous bénéfice d'inventaire de Pierre Romain, père commun, et de Charlotte Barbier, veuve dudit Pierre Romain, leur mère et grand-mère, lesquels ont pour avoué M^e Antoine-Casimir-Marguerite-Eugène Foudras, avoué près le tribunal de première instance de Lyon, y demeurant, rue du Palais, n° 1 :

En présence de Marie Romain, veuve Carnet, lingère, demeurant à la Guillotière, tant en son nom que comme tutrice de Charlotte Carnet, sa fille mineure, et aujourd'hui épouse du sieur Pisonier, ci-après nommé ; Gaspard Carnet, employé aux contributions directes, demeurant à Paris, rue St-Honoré, n° 352, tant en son nom que comme subrogé-tuteur de sa sœur, Pierre Carnet, ouvrier menuisier, demeurant à la Guillotière ; tous légataires ou cohéritiers sous bénéfice d'inventaire de Charlotte Barbier, veuve Romain, lesquels ont pour avoué M^e Lafont, avoué près ledit tribunal, demeurant à Lyon, rue du Bœuf :

Et encore contre le sieur Pisonier, ci-devant ébéniste, demeurant aux Brotteaux, commune de la Guillotière, et actuellement à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, en face du passage Choiseul, et Charlotte Carnet, son épouse,

Et Anne-Fleurie Romain, veuve de Pierre Gauthier, rentière, demeurant ci-devant à Lyon, rue Juiverie, et actuellement à la Croix-Rousse, cours d'Herbouville, n° 28, défaillans faute de constitution d'avoué,

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le seize mars 1831, enregistré.

Désignation des immeubles et composition des lots.

Ils sont tous situés en la commune de la Guillotière, et seront divisés en six lots, savoir :

PREMIER LOT.

1^{er} Une maison, située rue de la Croix, portant le n° 49, divisée en cinq corps de bâtiment réunis, et les deux cours qui en dépendent :

2^{me} Un jardin clos de murs au midi du cinquième bâtiment, et la petite construction qui y est élevée :

Le tout estimé par les experts à seize mille francs, ci. 16,000 fr.

II^e LOT.

Une maison sur la grande route de Grenoble, portant le numéro dix-huit, avec la cour, les écuries, foin et hangar qui en dépendent, estimée dix mille francs, ci. 10,000 fr.

III^e LOT.

Une terre située au territoire des Quatre-Maisons, de la connaissance d'un hectare quarante-sept ares, estimée cinq mille francs, ci. 5,000 fr.

IV^e LOT.

Une terre au territoire de la Montonnier, contenant environ trente-huit ares, estimée deux mille francs, ci. 2,000 fr.

V^e LOT.

Une autre terre contiguë à la précédente, contenant environ vingt-

cinq ares quatre-vingts centiares, estimée neuf cent cinquante francs, ci.

VI^e LOT.

Une terre en nature de gravier, appelée aux Sables, de la connaissance de trente-huit ares environ, estimée trois cents francs, ci.

L'adjudication préparatoire a été tranchée en l'audience des crées, du tribunal de première instance de Lyon, au palais de justice, place St-Jean, du dix-sept mars mil huit cent trente-deux, à midi. Il n'y a pas eu d'encherisseurs.

L'adjudication définitive, qui devait avoir lieu le vingt-huit avril, a été fixée au vingt-un juillet mil huit cent trente-deux, à midi.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués. S'adresser, pour les renseignements, au greffe du tribunal, où le contrat de vente et le cahier des charges supplémentaires sont déposés, ou à M. e Fondras, avoué du poursuivant.

ANNONCES DIVERSES.

(10092) **A vendre**. Un cheval de taille, à deux fers, alzain doré, prenant 7 ans, avec une calèche légère, selle et harnais, ensemble ou séparément, quai Ste-Marie, n° 26.

S'adresser au bourrelier.

(995-5) **A vendre**, dans un bon quartier. Un fonds de café qui, par le choix de sa clientèle et la consommation qui s'y fait chaque jour, présente des bénéfices certains et avantageux.

S'adresser à M. Couet, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 1, dépositaire du bail, et de l'état ou inventaire du mobilier.

(10063 2) **A vendre on à louer de suite**. Jolie maison de campagne meublée, située au hameau de la Côte, à Brignais, dans la plus riante exposition et l'air le plus pur ; avec jardins, salle d'ombrage, vastes cours et terrasses, bâtiment bourgeois et bâtiment pour le cultivateur. Environ treize bichères de fonds de toute nature, terres,